

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_03_08

Sur convocation en date du 23 mars 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 29 mars 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	DELARUE André
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	WEYL Aline
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Georges PARRY

Absentes :

Madame Léa BERGENA

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Madame Catherine PIVET

Mise en ligne le : 03/04/2023

Vote du budget primitif 2023

Présentation du rapport par Monsieur Hubert MARTIN, Vice-président.

Après approbation du compte administratif, du compte de gestion pour 2022, de l'affectation du résultat, Monsieur le Vice-président présente le budget pour l'exercice 2023.

Il expose à l'assemblée les conditions de préparation de ce budget primitif et résume les orientations générales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L. 2311-2 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 février 2023,

- CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif dès le début de l'exercice auquel il se rapporte,

- CONSIDÉRANT que les budgets sont votés par nature et par chapitre,

BUDGET GÉNÉRAL

Les équilibres 2023 du budget général sont proposés comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Section de fonctionnement recettes par chapitre		
74	Dotations, Subventions et particip.	70 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	37 561,22 €
Total recettes de fonctionnement		107 561,22 €

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_03_08

Section de fonctionnement dépenses par chapitre	
011 Charges à caractère général	58 140,00 €
65 Autres charges de gestion courante	47 821,22 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €
022 Dépenses imprévues	- €
023 Virement Section d'investissement	1 500,00 €
Total dépenses de fonctionnement	107 561,22 €

La section de fonctionnement est équilibrée à **107 561,22 €**

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Section d'investissement dépenses par chapitre	
27 Autres immo financières	4 000,00 €
Total dépenses d'investissement	4 000,00 €
Section d'investissement recettes par chapitre	
001 Excédent d'investissement reporté	1 810,43 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 500,00 €
27 Autres immo financières	689,57 €
Total des recettes d'investissement	4 000,00 €

La section d'investissement est équilibrée à **4 000,00 €**

	DÉPENSES	RECETTES
Total de la section fonctionnement	107 561,22 €	107 561,22 €
Total de la section investissement	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	111 561,22 €	111 561,22 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu lors de la séance du Conseil d'administration du 20 février 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir pris connaissance du dossier,

À l'unanimité (12 voix pour),

- **DÉCIDE DE VOTER** le budget primitif 2023 du Budget Général, y compris les subventions et participations,

- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260100383-20230329-D_2023_03_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_03_08

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 29 MARS 2023



La Présidente du CCAS,

Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,

Catherine PIVET